



Compte rendu du CSA A

(Comité Social d'Administration Académique)

du jeudi 4 avril 2024 à 14 h

Déroulement de l'instance

Lors de la déclaration préalable la FSU a dénoncé à nouveau le manque de moyens avec la suppression de 98 postes dans le 1^{er} degré et 60 dans le second, l'annulation de 692 millions d'€ au budget de l'Éducation, les 16 millions dépensés pour les livrets JOP en propagande et pièce de 2€ pour les élèves du CP au CM2. Nous avons réaffirmé notre opposition au « Choc des savoirs » et globalement à la politique éducative menée, synonyme de tri social, de dépossession et de caporalisation de nos métiers, contraires aux valeurs émancipatrices et pour la réussite de tous les élèves que la FSU porte. Nous avons rappelé la nécessité de recruter des psychologues scolaires qui manquent cruellement dans notre académie.

Le recteur étant absent, c'est la Secrétaire générale qui est revenue en introduction sur 2 ou 3 points parmi ceux soulevés par les organisations syndicales. En bref, l'administration accompagnera les personnels dans la mise en œuvre des mesures ministérielles. La Secrétaire générale n'est pas en capacité de nous répondre sur le montant prélevé dans notre académie suite à la coupe budgétaire de 692 millions d'€. Elle reconnaît que ce sera exigeant et assure que les postes ne seront pas impactés. Pour l'instant, la recherche d'économie se fait sur les dépenses matérielles courantes.

Lire la déclaration préalable de la FSU [ici](#).

Ce CSA consacré à l'évolution des postes du second degré pour la rentrée 2024 a sans surprise récolté un **vote en contre à l'unanimité**. Nous rappelons que toutes les organisations syndicales l'avaient boycotté le 21 mars dernier.

Après les groupes de travail départementaux et académique qui n'ont que peu apportés de modifications au projet initial, cela malgré les nombreuses remarques des élu-es de la FSU, le solde actuel demeure négatif (-22) dans les lycées de l'académie avec encore trop de mesures de cartes scolaires (35). De nombreux BMP (blocs de moyens provisoires) sont également retirés pour arriver aux 60 Equivalents Temps Plein « à rendre ».

La FSU a déploré le développement des postes sur 2 ou 3 établissements y compris pour les postes fixes, conséquence directe de la mise en place du choc des savoirs en collèges !

Le mouvement intra académique s'en trouve encore plus compliqué pour les collègues.

Le rectorat a précisé que les heures supplémentaires seront dorénavant payées par l'établissement où elles sont réalisées.

Les postes spécifiques (chaires BTS, CPGE, Postes à profils...) sont stables et la FSU souligne que le déprofilage de certains postes est bienvenu... car les profils n'étaient pas très pertinents...

Le CSA a rejeté à l'unanimité les 2 suppressions de postes ATSS (administration, technicien, santé, social) concernant les personnels de laboratoire.

Le CSA a également voté un **rejet à l'unanimité l'évolution des postes administratifs** dans le cadre de la carte cible à l'objectif 2026. Les 4 postes mis en réserve (1 Saenes et 3 Adjaenes) suite à la mutualisation de la gestion des AESH pourront être utilisés pour les remplacements...

Certaines **questions diverses** ont enfin pu être traitées durant cette instance.

Concernant les **AESH** le Rectorat partagera le vademecum... des textes.

Il y a actuellement dans notre académie 497 ETP d'AESH en Côte d'Or, 290 ETP dans le Nièvre, 696 ETP en Saône et Loire et 377 ETP dans l'Yonne.

Nos collègues AESH étant en moyenne à environ à 60% d'un temps plein, cela signifie que les 1 860 ETP représentent plus de 3100 AESH ...

Leurs remplacements se font à l'interne des PIALS car il n'y a pas de moyens pour les remplacer !

Le rectorat souligne que concernant le handicap, c'est beaucoup plus compliqué pour les APSH (pour les personnels)...

La FSU continue de dénoncer le peu de départs en **formation Cappéi**, a fortiori sur le même parcours depuis des années, excluant la grande difficulté scolaire. Toujours pas de départ non plus pour la **formation DDEAS** (diplôme directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée). Le rectorat précise que ces formations sont coûteuses et imposent de faire des choix..., les budgets étant serrés.

La FSU a dénoncé la situation des **PsyEN** alors que malheureusement, la situation actuelle souligne encore plus la nécessité de leur présence dans les établissements. Il y a beaucoup trop de postes vacants dans nos 4 départements que ce soit pour les PsyEN EDA (1^{er} degré) ou EDO (2nd degré). Par ailleurs, concernant les moyens informatiques souvent absents ou obsolètes... le rectorat renvoie à ... la prime d'équipement informatique (environ 135 € net par an) ... Nous avons souligné que cela ne pouvait que concourir à la difficulté de recruter des PsyEN, en plus de l'absence de revalorisation salariale dont souffrent tous les fonctionnaires depuis 2009 !

Les résultats pour le **CRPE** seront le 2 mai pour l'admissibilité et 16 juin pour l'admission.

Le rectorat nous transmettra au plus vite les **détails des postes** dans certaines matières ou certains statuts ... (stagiaires, ...). Nous les afficherons sur nos sites à réception.

Concernant un bilan sur l'utilisation des briques de **Pacte** le rectorat attend le bilan du ministère... Il n'a toujours rien reçu de l'Etat... Un document chiffré sera transmis ... mais quand ? ? ?

Le rectorat fera des contrôles internes sur la réalité des services faits... de façon un peu ciblée... Les organisations syndicales s'interrogeant sur la possibilité d'effectuer plusieurs heures supplémentaires et plusieurs briques de pactes. De plus, nous avons souligné la « pression » de certains chefs d'établissement pour « accepter » des briques, voire d'attribuer des briques plutôt que des heures supplémentaires... La FSU souligne également le risque des refus d'exercer la mission de professeur-e principal-e de plus en plus chargée et contraignante et ... nettement moins bien rémunérée !

La FSU a dénoncé la **mise en place des stages en fin de 2nde** et a interpellé le rectorat sur le site présentant des stages car certains stages affichés sont simplement illégaux. Ils présentent des profils « productifs » alors que ces stages ne sont que des stages d'observation... Qui sera responsable juridiquement en cas de problème ? Le rectorat précise que les chef-fes d'établissement qui signent les conventions de stage seront vigilant-es... mais regardera aussi les stages annoncés sur le site...

Au final, entre l'absence de réel choix en faveur de l'école publique et la mise en place de mesure de tri social avec le pseudo « choc des savoirs », les conditions de travail des personnels continuent de se dégrader. La FSU demande un choc des moyens et cela ... en urgence !

La séance est levée à 17h00.

Elu-es pour la FSU : Sandrine Legars-Perron (lycées professionnels, SNUEP-FSU), Christine Bernery et Coralysse Mazzotti (1^{er} degré, FSU-SNUipp), Benoît Chaisy (éducation physique et sportive, SNEP-FSU), Amélie Hart et Pierre Giezek (2nd degré, SNES-FSU), Jean-Baptiste Milleret (Snasub-FSU).